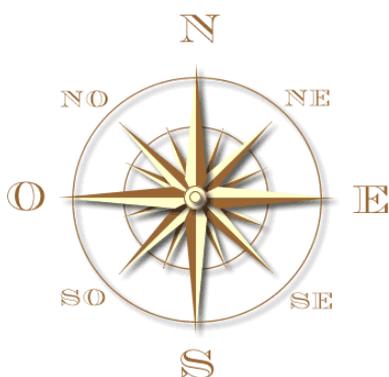


<https://ronsard.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article756>



Le stage d'observation en milieu professionnel (3ème)

- Informations aux familles - Parcours scolaire - L'année de 3ème -



Date de mise en ligne : vendredi 27 septembre 2019

Copyright © Collège Pierre de Ronsard Mornant - Tous droits réservés

Le stage d'observation en milieu professionnel (3ème)

En classe de troisième, tous les élèves accomplissent une **séquence d'observation en milieu professionnel**.

S'il a au moins 14 ans, votre enfant pourra effectuer ce stage dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil de son choix.

Le stage se déroulera cette année :

du lundi 17 février au vendredi 21 février 2020.

Vous pouvez d'ores et déjà commencer vos recherches.

La durée du travail ne devra pas excéder **sept heures par jour** (art L.212-13 du code du travail modifié par la loi du 4 mai 2004), obligatoirement comprises entre 6h et 20h, et **trente heures par semaine** (dispositions Education Nationale).

Cette année, chaque élève devra présenter son stage lors d'une **épreuve orale** dont les modalités seront précisées prochainement.